

PALESTINE

Belgique - Belgique
PP
1000 Bruxelles
1/1624

Bulletin de l'Association belgo-palestinienne / Wallonie-Bruxelles asbl

Trimestriel n° 33, Mai 2007 - Dépôt : Bruxelles X - Agréation : P401130

EDITO LE 9 JUIN 2007 «LE MONDE DIT NON À L'OCCUPATION ISRAÉLIENNE !»

L'Etat israélien empêche l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien sur les Territoires occupés par Israël depuis la guerre de 1967, délimités par la ligne d'armistice de 1949 (la ligne verte), qui comprennent la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Mais c'est depuis 1948, soit bientôt 60 ans, que la souffrance du peuple palestinien perdure.

Depuis 40 ans, l'Etat israélien entreprend méthodiquement et minutieusement le grignotage et la désagrégation des Territoires palestiniens occupés. Ils ne représenteront bientôt plus que 40 % des territoires occupés en 1967 si Israël mène à terme sa politique de colonisation et d'annexion.

Depuis 40 ans, l'Etat israélien a annexé Jérusalem-Est pour formellement l'intégrer à son territoire, tout en multipliant les mesures visant à modifier les caractéristiques démographiques et le statut de la ville.

Depuis 40 ans, l'Etat israélien confisque et s'approprie les terres palestiniennes pour l'installation de colonies de peuplement. Aujourd'hui, ce sont plus de 460 000 colons israéliens qui sont installés dans les Territoires palestiniens occupés (260 000 en Cisjordanie et 200 000 à Jérusalem-Est) et qui bénéficient de réseaux routiers et d'infrastructures construits à l'intérieur des territoires occupés à l'usage exclusif des colons.

La politique de colonisation de l'Etat israélien s'est encore accentuée avec la construction du Mur, dont le tracé est situé à plus de 80% en deçà de la ligne verte, à l'intérieur des Territoires palestiniens occupés. Son objectif est de renforcer et de parachever les mesures d'annexions de l'ensemble des colonies israéliennes ainsi que de Jérusalem-Est qui se retrouve physiquement coupée de la Cisjordanie et interdite d'accès aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

En dépit de toutes les résolutions des Nations Unies et de la condamnation formulée par la Cour Internationale de Justice dans son avis du 9 juillet 2004, déclarant l'illégalité du Mur et rappelant l'illégalité des colonies et de l'annexion de Jérusalem-Est, Israël poursuit les violations au droit international et au droit international humanitaire.

L'inaction de la communauté internationale face à l'émiettement des Territoires palestiniens occupés et aux conditions de vie que l'occupation militaire israélienne fait subir à la population palestinienne ne peut plus continuer. Si des mesures ne sont pas prises de façon urgente, cette inaction mènera à la fin de toute perspective de paix entre Palestiniens et Israéliens.

./..

**LE 9 JUIN 2007, TOUS ENSEMBLE
POUR DIRE NON À L'OCCUPATION ISRAÉLIENNE
DES TERRITOIRES PALESTINIENS !
PARC DU CINQUANTENAIRE - BRUXELLES**